



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1545**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1545 intitulé « *RÈGLEMENT VISANT À IMPOSER ET À PRÉLEVER UNE TAXE ET UNE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 13 janvier 2020.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever une taxe sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, en fonction de leur valeur telle qu'indiquée sur le rôle d'évaluation.

L'objet de ce règlement est également d'imposer le paiement d'une compensation de services municipaux aux propriétaires d'immeubles ou de terrains situés sur le territoire.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 14 janvier 2020.

**NOTICE OF ADOPTION
BY-LAW 1545**

PUBLIC NOTICE is hereby given that By-law 1545 entitled "*BY-LAW TO IMPOSE AND LEVY A TAX AND A COMPENSATION FOR THE 2020 FISCAL YEAR*" was adopted at the regular sitting of the Municipal Council of the City of Westmount held on January 13, 2020.

The object of this by-law is to impose and levy a tax on all taxable immovables in the territory of the municipality, based on their value indicated on the assessment roll.

The object of this by-law is also to impose the payment of compensation for municipal services on the owners of immovables or lands situated in the territory.

Any interested person may consult the by-law and obtain copies thereof at the Office of the City Clerk located at 4333 Sherbrooke Street West in Westmount during regular business hours.

GIVEN at Westmount, this January 14, 2020.

Me Andrew Brownstein
Greffier de la ville / City Clerk